

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **20.06.12**

Date de convocation : 24 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt

Le 1^{er} décembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian		X	
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Commissions internes

Dans le prolongement du règlement de service approuvé lors du Bureau syndical du 27 octobre dernier et qui sera soumis au vote du prochain Comité Syndical, Monsieur le président rappelle la volonté exprimée de constituer des commissions de travail thématiques.

Le tableau ci-après, précise le périmètre de chacune de ces commissions, le nombre d'élus amenés à les constituer, ainsi que le nom de l' élu référent qui pourrait être chargé de les animer.

Afin d'engager cette dynamique de travail, il est demandé au Bureau Syndical de valider les domaines d'interventions de chaque commission et de confier aux élus désignés la constitution et l'animation de ces groupes de travail.

Commissions	Compétences	Membres
Energie et Réseaux	- organisation du service public de distribution et de fourniture d' électricité , suivi du cahier des charges de concession - développement de l' énergie et de la chaleur renouvelable - organisation des activités éclairage public, mobilité décarbonée, voirie	M. Emmanuel CASTAN + 9 autres membres issus du Bureau ou du Comité Syndical
Environnement	- organisation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers - organisation et développement du service eau et assainissement	M. Jean DE LESCURE + 9 autres membres issus du Bureau ou du Comité Syndical

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE les domaines d'interventions de chaque commission ;

CONFIE aux élus désignés la constitution et l'animation de ces groupes de travail.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

